

Commune d'
ALTECKENDORF



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation du 17 novembre 2022
Séance du 24 novembre 2022

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : HANSS Eric

Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés : 15

Présents : HIPPI Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, GIRARDIN Pierre, HANSS Éric, KLEIN Lucie, MAHLER Rémy, MATHIS Andréa, SCHLEIFER Daniel, STAATH Pascal, SPEICH Nicolas.

Absents : SCHMITT Martine donne pouvoir BURGER Éric. REBER Philippe donne pouvoir à HIPPI Alain. MATHIS Toni donne pouvoir SPEICH Nicolas.

ORDRE DU JOUR

- 1) Subvention aux Associations 2023
- 2) Loyers logements Communaux 2023
- 3) Achat terrain section 09 parcelle 175 et section 11 parcelle 296
- 4) Participation frais électriques 2022
- 5) Décompte charges 2022
- 6) Location parcelles communales 2022
- 7) Participation frais FCA 2022
- 8) Divers

Accepté à l'unanimité

Election du secrétaire de séance : HANSS Eric

Approbation du compte-rendu du 08 septembre 2022 – approuvé à l'unanimité.

**OBJET : 7.5. Subventions
Subventions aux associations 2022**

DCM26-2022

Le Conseil Municipal,

Considérant les engagements des associations au niveau de la formation, de l'encadrement des jeunes, des animations locales dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs,

- **DECIDE** de fixer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2022 :

Associations locales

- 400€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 200€ à l'Association des Arboriculteurs
- 200€ au Club du 3^{ème} âge
- 200€ au Club Epargne
- 250€ au Club de Gymnastique entretien
- 650€ au Football Club d'Alteckendorf
- 200€ à la Paroisse Protestante
- 400€ à la Société de Musique ALSATIA
- 400€ à l'association INNTALER ECHO
- 250€ à l'association les Frissons de la danse
- 200€ à l'association La HOCHFELDOISE

Autres associations

- 250€ à l'Association CARITAS antenne de Hochfelden

Adopté à l'unanimité

OBJET : 3.3 Locations
Loyers logements communaux 2023

DCM27-2022

Vu la valeur l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2022 à 136.27.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de fixer les loyers des logements communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - 489.63 Euros (quatre cent quatre-vingt-neuf Euros et soixante-trois centimes) avec une avance de charge de 60€ (soixante Euros) par mois pour le logement de la salle plurifonctionnelle loué à Madame Christine CLERGET.
 - 462.98 Euros (quatre cent soixante-deux Euros et quarante-vingt-dix-huit centimes) par mois pour le logement de la gare loué à Madame Sylviane GEYER,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

OBJET : 3.1. Acquisition
Acquisition terrains

DCM28-2022

Monsieur le Maire présente le mail du 29 septembre 2022 adressé par Madame SCHWEITZER Catherine relatif à une proposition de vente de deux parcelles sur la commune par suite d'une succession. Monsieur le Maire précise que nous proposons d'acquérir les 2 parcelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de la politique foncière menée par la Commune de donner suite à cette proposition et d'acquérir les terrains mis en vente :

Section	N° Parcelle	Lieu	Surface	Prix/l'are	Prix d'achat
9	175	KRUETT	730m ²	30€uros (trente)	219 €uros
11	296	SCHLAEFLAEGER	916 m ²	25€uros (vingt-cinq)	229 €uros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'acquisition desdits terrains au prix de 448€uros (quatre cent quarante-huit €uros)
- **CHARGE** le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

OBJET : 7.5 Subvention
Participation aux frais électriques 2022

DCM29-2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** pour l'année 2022 une participation aux frais de consommation d'énergie électrique selon le décompte du 10 novembre 2022 :
 - De **297.75 €uros** (deux cent quatre-vingt-dix-sept €uros et soixante-quinze centimes) de l'Association Sports et Loisirs d'Alteckendorf

Cette somme fera l'objet de l'émission d'un titre de recette

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

OBJET : 3.3 Locations
Décomptes des charges 2022

DCM30-2022

Le Maire donne lecture des décomptes de charges 2022 :

- De Mme CLERGET Christine locataire du logement situé au 62 rue principale
- De l'Association Sports et Loisirs d'Alteckendorf utilisatrice de la salle plurifonctionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les décomptes des charges locatives 2022
- **CHARGE** le Maire
 - D'émettre le titre de recette à Mme CLERGET d'un montant de **147.62€** (cent quarante-sept Euros et soixante-deux centimes) après le 30 novembre 2022.
 - D'émettre le titre de recette à l'Association Sports et Loisirs d'Alteckendorf d'un montant de **471.53 Euros** (quatre cent soixante et onze Euros et cinquante-trois centimes).

Conformément aux décomptes 2022

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

OBJET : 3.3. Locations
Location de parcelles communales 2022

DCM31-2022

- **VU** le montant du loyer de l'année 2021 des parcelles communales mises en location,
- **VU** la variation de l'indice départemental des fermages pour le Département du Bas-Rhin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer la hausse de 3.55 % au loyer annuel de location des parcelles communales.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

HIPP Alain	SCHOLLER Manuela	BURGER Eric	ENTZMINGER Christelle	SCHMITT Martine
GIRARDIN Pierre	HANSS Éric	KLEIN Lucie	MAHLER Rémy	MATHIS Andréa
MATHIS Toni	REBER Philippe	SCHLEIFER Daniel	SPEICH Nicolas	STAATH Pascal